

DÉLAIS D'ACCÈS À LA FORMATION

Le délai d'accès dépend du mode de financement :

- ☐ **Autofinancement** : aucun délai imposé par un financeur. Entrée en formation selon les places disponibles et après validation du dossier.
- ☐ **CPF** : prévoir un délai minimum de **11 jours ouvrés** avant le début de la formation.
- ☐ **France Travail** : prévoir **plusieurs semaines**, selon le dispositif et le délai d'instruction du dossier.
- ☐ **OPCO** : prévoir idéalement **au moins 1 mois** avant le début de la formation, selon les règles de l'OPCO et de la branche.
- ☐ **Transitions Pro (PTP)** : démarches à anticiper de **60 à 120 jours minimum** selon la situation du salarié, avec une anticipation recommandée de plusieurs mois.
- ☐ **Autres financements** : délai variable selon le financeur et le dispositif.

Le stagiaire est invité à anticiper ses démarches de financement afin d'obtenir l'accord de prise en charge avant le début de la formation, lorsque celui-ci est nécessaire.

Les délais peuvent évoluer selon la réglementation et les procédures propres à chaque financeur.